

PROCES-VERBAL
DE LA
XIII^e SESSION DE LA COMMISSION MIXTE CULTURELLE FRANCE-CANADA

- 6 -

B Opération de soutien aux radios communautaires

La Direction Générale maintient le coopérant affecté auprès des radios communautaires acadiennes jusqu'au terme de l'année 1990. Il sera notamment chargé de coordonner l'utilisation par ces radios de programmes français.

La partie française continuera à alimenter les radios communautaires et privées acadiennes en disques issus du palmarès radio. Ces disques seront fournis en 9 exemplaires.

La partie acadienne dépose par ailleurs une demande de 5 à 7.000 disques en vue de la constitution d'une discothèque de base visant à alimenter en musique française les radios communautaires et les radios étudiantes. La partie française offrira certains de ces disques. D'autre part elle prendra contact avec les maisons d'éditions phonographiques afin que la partie acadienne puisse avoir accès à ce stock aux meilleurs conditions. La partie acadienne émet également le vœu que la partie française lui fournisse quelques exemplaires de video-clips français sur une base régulière aux fins de diffusion et de promotion sur ses télévisions communautaires ou les émissions de jeunesse. La partie française s'efforcera de répondre favorablement à cette demande.

La partie acadienne souhaite enfin que la partie française prenne en charge les frais de séjour de 3 artisans des radios communautaires en vue de leur participation au colloque "radio-pêches" qui se déroulera en Bretagne à l'automne 1989.

La partie acadienne assumera pour sa part les frais de voyage des intéressés. La partie française prendra en charge le séjour de deux de ces artisans.